



2 février 2010

## **De vraies réponses aux fausses rumeurs**

Il circule dans certaines académies, auprès des enseignants mais aussi des parents d'élèves et des lycéens des « argumentaires » très démagogiques contre la réforme du Lycée et la position adoptée par la FCPE nationale, basés sur des approximations voire des contrevérités.

Rappelons pour commencer que tenter d'utiliser "la base" contre "le sommet » est un procédé qui n'honore pas ceux qui l'emploient. Ensuite, soulignons que la réforme qualifiée parfois de « scandaleuse » (parfois de « honteuse ») est quand même très limitée puisque les filières et leur hiérarchie restent en place. Ne changent que deux heures hebdomadaires dans l'emploi du temps des élèves, soit 7% de l'horaire hebdomadaire global qui reste à 28h30.

Enfin, n'oublions pas que la FCPE s'est abstenue sur les quatre textes présentés en CSE, ce qui ne s'apparente pas à un soutien inconditionnel de cette « réforme ».

*→ La réforme est faite pour supprimer des postes.*

Ce n'est pas la réforme du lycée qui supprime des postes puisqu'elle se fait "à moyens constants", c'est bien le dogme gouvernemental de suppression d'un poste de fonctionnaire sur 2 partant en retraite.

Pour cette année, c'est la réforme de la formation des enseignants (sur laquelle s'est abstenue la FSU en CTP ministériel pour ce qui concernait le second degré) qui permet à elle seule la suppression de 18 000 postes.

*→ Croire que les 2 heures d'accompagnement personnalisé vont sauver les élèves est un véritable leurre puisque ces 2 heures seront mises en place avec une diminution de l'horaire de plusieurs disciplines et seront prises sur les 10h30 globalisées attribuées en seconde pour les heures en groupes à effectif réduit.*

*L'accompagnement se fera en grands groupes à 35 élèves.*

*Rien ne garantit que l'accompagnement sera assuré par un enseignant de la classe ou encore par un enseignant qui connaît bien les élèves et qui est spécifiquement formé pour cela.*

*L'Etat ne garantit plus l'égalité de tous les élèves, puisqu'il met en place une individualisation des parcours.*

Si l'égalité de tous les élèves c'est « tout pareil partout pour tout le monde », cela ne nous convient pas. Pensent-ils réellement que tous les lycées ont le même public?

Pensent-ils réellement qu'un élève venant d'un collège en ZEP n'a pas besoin d'être un peu soutenu et guidé en arrivant dans un lycée de « centre-ville » par exemple?

La FCPE a toujours dit oui à des parcours plus individualisés et à une pédagogie différenciée. Et pour cela, peut-être qu'avoir pour ces heures un enseignant différent de celui de la classe peut être une bonne chose, parce que cela permet de changer d'approche là où la première a échoué ou posé problème.

Avec l'accueil d'élèves de plus en plus nombreux, le lycée a changé et il est normal que le métier d'enseignant évolue aussi. Le renforcement des relations professeurs/élèves correspond d'ailleurs à une demande des élèves et... de nombreux professeurs ! L'accompagnement personnalisé tente d'y répondre.

Certes, les heures d'accompagnement seront prises partiellement sur quelques disciplines mais l'accompagnement sera aussi essentiellement disciplinaire. Si l'enseignement dispensé y sera différent, les disciplines n'y perdront pas pour autant. Les heures d'accompagnement personnalisé seront bel et bien faites en groupes à effectifs réduits et, pour autant, l'accompagnement ne vient pas en concurrence avec les heures de dédoublement. Pour reprendre l'exemple de la seconde, aujourd'hui, l'horaire prévoit 8h30 de cours en effectifs réduits, dont une demi-heure « fléchée » pour l'ECJS. L'année prochaine, les établissements disposeront d'une enveloppe de 10h30 (deux heures en plus donc incluses au titre de l'accompagnement) globalisées pour les dédoublements, avec une demi-heure « fléchée » pour l'ECJS. L'utilisation des 10 heures hors ECJS sera à apprécier par le CA de l'établissement, après consultation du conseil pédagogique, en fonction des besoins des élèves.

Nous préférons, à la FCPE, l'accompagnement personnalisé pour tous, qu'Academia ou Complétude pour quelques-uns, ceux dont les parents en ont les moyens. Cela aussi c'est défendre le service public d'éducation et l'égalité de tous les élèves, la vraie.

*→ Il n'y a plus qu'une heure de TPE par semaine en première.*

Rien n'a changé. L'horaire des TPE est de 2 heures hebdomadaires mais sur un semestre, soit une seule heure annuelle de DHG.

*→ Le tronc commun en 1<sup>ère</sup> ne permettra jamais le passage des élèves d'une filière à l'autre, mais l'écrémage. Ce dispositif encouragera des élèves à renoncer à la filière S si c'est trop difficile, mais « on voit mal » un élève arriver de 1ES en 1S! Surtout que les mathématiques disparaissent en première L.*

*Si une semaine de stage de remise à niveau suffisait pour rattraper les élèves en difficulté, ça se saurait.*

*Ce tronc commun va surtout permettre d'officialiser toutes les classes de 1ère à 35 élèves, voire plus, puisqu'il paraît que certaines matières peuvent être enseignées par cours magistral, afin de préparer les élèves à l'université.*

*Ce dispositif fait éclater les classes et les séries.*

Le tronc commun élargi en première peut permettre une spécialisation plus progressive. Qui peut prédire qu'il ne permettra pas le passage d'une filière à l'autre et qu'il ne servira qu'à augmenter les effectifs de toutes les classes de premières à 35 (quelle précision!) ?

Si des enseignements peuvent être organisés en grands groupes réunissant plusieurs classes, cela peut aussi permettre de dégager des marges de manoeuvre supplémentaires pour un travail en petits groupes. En aucune façon cela ne change la dotation globale attribuée par division à l'établissement.

De plus, dire que « l'on voit mal un élève de 1<sup>ère</sup> ES arriver en 1<sup>ère</sup> S » reflète bien la hiérarchie entre séries générales qui perdure dans les esprits de beaucoup d'enseignants et qu'ils n'ont pas l'intention de remettre en cause. Les mathématiques ne sont pas absentes des programmes de première L, elles font partie des options obligatoires au choix en première L. Par ailleurs, pourquoi, avec un stage de remise à niveau au cours du premier semestre, un élève de première L motivé ne serait-il pas capable de suivre en première S ? Et pourquoi un élève de première S serait-il assuré, lui, de suivre en première L alors qu'il n'a pas eu d'enseignement de littérature française ou de littérature étrangère en langue étrangère ?

La FCPE ne voit pas d'objections à « faire éclater les classes et les séries » (surtout les séries) si c'est au bénéfice des élèves !

*→ L'enseignement horaire diminue dans toutes les matières. La réforme sacrifie les sciences physiques/les disciplines artistiques/les SES/les SVT...*

Comme le nombre d'heures d'enseignement ne change pas (aux deux heures d'accompagnement personnalisé près), il faut donc qu'il y ait des disciplines qui soient favorisées si elles sont si nombreuses à être sacrifiées ? Lesquelles sont-elles ?

*→ La priorité aux langues n'est que de l'affichage, le contenu culturel est remis en question, sauf en L, et le taux horaire reste inchangé dans les autres classes.*

Il y a quand même deux langues dans le tronc commun en seconde. Il est un peu normal par ailleurs que dans le cadre des filières maintenues, la filière L soit particulièrement privilégiée concernant les langues.

Quant au contenu culturel remis en question, attendons la sortie des nouveaux programmes que personne ne connaît avant d'avancer de telles affirmations.

*→ L'autonomie des chefs d'établissements constitue un véritable danger.*

*Elle permettra surtout de faire des choix arbitraires en faveur d'une matière au détriment d'une autre, de prendre des décisions au sein de l'établissement qui ne satisferont pas forcément tout le monde.*

Jusqu'à présent, le chef d'établissement avait tout pouvoir notamment en matière de désignation des personnels et de réunion du conseil pédagogique. Les amendements adoptés à la demande de certaines organisations et notamment de la FCPE offrent plus de poids aux équipes pédagogiques dans la désignation des membres comme dans la demande de réunion. Le conseil pédagogique pourra aussi inviter des membres autres que les enseignants à participer à ses travaux, par exemple des représentants de parents d'élèves. Le conseil pédagogique ouvre un nouvel espace pour les projets des équipes pédagogiques. C'est donc davantage

l'autonomie de l'établissement et de toute la communauté éducative qui est renforcée que celle du chef d'établissement.

*→ Il est utopique de penser que l'Etat garantira les moyens dans la durée et les effectifs réduits pour les groupes de compétence en langues, car les dédoublements obligatoires en langues ne sont pas respectés partout actuellement, faute de moyens, les groupes à effectifs réduits ne concernent pas que les langues et la notion même d'effectif réduit est très vague et on n'emploie pas le terme « dédoublement ».*

*L'Etat n'est pas en mesure de garantir ces points, puisque c'est le conseil pédagogique de l'établissement qui sera chargé de la répartition des dédoublements, de la mise en place de l'accompagnement personnalisé, avec la DHG que le ministère, via le rectorat voudra bien attribuer.*

*Tout le monde sait bien que les moyens n'iront pas en augmentant, mais en diminuant.*

Certes, la certitude du « dédoublement » n'existe pas pour une discipline en particulier mais pas plus ni moins qu'auparavant. Et nous savons bien en effet qu'aujourd'hui, dans nombre d'établissements, les « dédoublements » ne peuvent se faire que partiellement car les moyens affectés pour eux sont en fait plutôt utilisés afin de combler les déficits en heures poste pour les enseignements obligatoires. En revanche, désormais, la dotation de 10h30 de « dédoublements » en seconde (et corollairement pour le cycle terminal) est fixée par arrêté ministériel (texte de niveau réglementaire « opposable » devant un tribunal administratif). Elle ne peut donc être remise en cause autrement que par un autre arrêté et certainement pas par une simple baisse des crédits.

Et effectivement, l'expression « effectifs réduits » n'est pas précise, mais c'est précisément pour éviter que les établissements ne mettent en place des dédoublements stricts et systématiques, là où il peut parfois être plus pertinent de couper la classe en deux groupes inégaux pour privilégier un groupe de petite taille avec les élèves les plus en difficulté, par exemple.

Enfin, si le conseil pédagogique voit effectivement ses missions élargies, ce qui donne aussi plus d'autonomie à l'établissement et aux équipes en terme de propositions, c'est le conseil d'administration qui reste par son vote maître des décisions dans la répartition des moyens.